

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS  
Commission de Passation de Marchés Publics

## AVIS DECLARANT UN APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

Appel d'offres national N° : 02/ CPMP-ANESP/2024

Travaux d'achèvements de construction des infrastructures scolaires en six (06) lots  
distincts

**Lot : (2)** Achèvement de construction d'une école de 4 SDC à Rag Beder -Kiffa

1. Référence de publication : [www.armp](http://www.armp) le 18/12/2024
2. Date limite de remise des offres : 09/01/2025 à 10h : 00
3. Nombre d'offres reçues : quatre (4)

La commission déclare le lot N°2 infructueux pour Motif dépassement budgétaire

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le : 28/01/2025

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics

Ismail OULD Abdellahi



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS  
Commission de Passation de Marchés Publics

## AVIS DECLARANT UN APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

Appel d'offres national N° : 02/ CPMP-ANESP/2024

Travaux d'achèvements de construction des infrastructures scolaires en six (06) lots  
distincts

**Lot : (1)** Achèvement d'une école de 04 SDC à OUM EL GHOURA/OUAD NAGA

1. Référence de publication : [www.arpmp](http://www.arpmp) le 18/12/2024
2. Date limite de remise des offres : 09/01/2025 à 10h : 00
3. Nombre d'offres reçues : quatre (4)

La commission déclare le lot N°1 infructueux pour Motif dépassement budgétaire

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le : 28/01/2025

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics

Ismail OULD Abdellahi



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS  
Commission de Passation de Marchés Publics

## AVIS DECLARANT UN APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

Appel d'offres national N° : 02/ CPMP-ANESP/2024

Travaux d'achèvements de construction des infrastructures scolaires en six (06) lots distincts

**Lot : (3)** Achèvement de construction d'une école de 6 SDC à El Ghidiya taguant

1. Référence de publication : [www.arp](http://www.arp.mr) le 18/12/2024
2. Date limite de remise des offres : 09/01/2025 à 10h : 00
3. Nombre d'offres reçues : quatre (4)

La commission déclare le lot N°3 infructueux (absence de soumissionnaires)

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le : 28/01/2025

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics

Ismail OULD Abdellahi



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire  
AGENCE NATIONALE D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PROJETS  
Commission de Passation de Marchés Publics

## AVIS DECLARANT UN APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

Appel d'offres national N° : 02/ CPMP-ANESP/2024

Travaux d'achèvements de construction des infrastructures scolaires en six (06) lots distincts

**Lot : (6)** Achèvement de construction d'un collège de 4SDC A EI MAADEN/Aoujeft

1. Référence de publication : [www.armp](http://www.armp) le 18/12/2024
2. Date limite de remise des offres : 09/01/2025 à 10h : 00
3. Nombre d'offres reçues : quatre (4)

La commission déclare le lot N°6 infructueux (absence de soumissionnaires)

La publication du présent avis ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Nouakchott le : 28/01/2025

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics

Ismail OULD Abdellahi

